

Subventions aux associations à caractère social - Première répartition

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission aux Affaires Sociales, il est proposé d'attribuer aux associations à caractère social les subventions suivantes :

Nom de l'association	Somme allouée en 1997	Somme demandée en 1998	Acompte 1998	Somme proposée en 1998
A.G.I.R. (Association Générale des Intervenants Retraités)	0 F	25 000 F		15 000 F
A.F.B. (Association des Familles de Besançon)	15 000 F + 5 000 F excep.	20 500 F		15 000 F
Association Départementale des Veuves Civiles Chefs de Famille	3 000 F	4 000 F		3 000 F
Boutique Accueil de jour - Eté comme hiver	100 000 F	128 100 F		50 000 F
La Buanderie (Comité de Quartier Rosemont - St-Ferjeux)	0 F	30 000 F		15 000 F
Brulard 2000	0 F	12 000 F contrat de ville		12 000 F
La Palmeraie	15 000 F	25 000 F contrat de ville		20 000 F
Miel d'Acacias	4 000 F	15 500 F contrat de ville		15 000 F
O.R.P.A.B.	120 000 F	140 000 F	55 000 F	40 000 F
Fédération Départementale des Amis des Maisons de Retraite (Les Amis de Bellevaux)	5 500 F	6 500 F		5 000 F
Association de Défense des Handicapés de Franche-Comté	1 000 F	3 000 F		1 500 F
Association Grigri l'Antigris	3 000 F	5 000 F		3 000 F
A.R.I.S. (Association Régionale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des personnes en situation de handicap)	50 000 F	70 000 F		35 000 F
Amuse Gueule	5 000 F	8 500 F		4 500 F
Société Saint-Vincent de Paul Service d'Entraide Frédéric OZANAM	3 000 F	3 000 F		3 000 F
C.D.A.F.A.L. (Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques)	0 F	10 000 F		5 000 F
U.F.C.S. (Union Féminine Civique et Sociale)	10 000 F	15 000 F		10 000 F

Nom de l'association	Somme allouée en 1997	Somme demandée en 1998	Acompte 1998	Somme proposée en 1998
A.D.D.S.E.A. (Centre de la Double Ecluse) (Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte)	60 000 F	90 000 F		30 000 F
S.O.S. Amitié	8 000 F	10 000 F		8 000 F
A.L.E.P.H. (Accès au Logement Et Participation des Habitants)	0 F	38 710 F		25 000 F
Secours Populaire Français	11 500 F	30 000 F		12 000 F
A.S.C.H. (Association Socio-Culturelle pour Handicapés)	5 000 F	11 000 F		5 000 F
F.N.A.T.H. (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés)	3 000 F	4 000 F		3 000 F
Mouvement du Nid	4 000 F	5 000 F		4 000 F
M.R.A.P. (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)	7 000 F	10 000 F		7 000 F
A.D.A.P.A.S.E. (Association d'Entraide entre les Pupilles et les Anciens Pupilles de l'Etat et de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département du Doubs)	5 000 F	6 000 F		5 000 F
Association «Sans Domicile Fixe»	1 500 F	6 000 F		2 000 F
La Porte Ouverte	10 000 F	10 000 F		10 000 F
U.N.A.F.A.M. (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux)	6 000 F	10 000 F		6 000 F
CIMADE (Service Oecuménique d'Entraide)	1 150 F	1 200 F		1 150 F
C.D.I.C.C. (Centre Départemental de l'Information sur le Crédit à la Consommation)	0 F	20 000 F		10 000 F
	4 000 F	4 000 F		4 000 F
A.F.C.A.R. (Association Franc-Comtoise pour l'Assistance aux Réfugiés)	8 000 F	20 000 F		8 000 F
Solidarité Femmes	2 000 F	2 400 F		2 000 F
Association des Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles du Doubs				
	70 000 F	100 000 F		40 000 F
Foyer de la Cassotte				

Nom de l'association	Somme allouée en 1997	Somme demandée en 1998	Acompte 1998	Somme proposée en 1998
C.S.C.V. (Confédération Syndicale du Cadre de Vie)	21 000 F	31 200 F contrat de ville		21 000 F
Association Comtoise des Sourds	0 F	3 000 F		1 000 F
A.P.F. (Association des Paralysés de France)	3 000 F	22 000 F		8 000 F

La demande déposée par le CIDF (Centre d'Information pour le Droit des Femmes) est différée pour complément d'informations.

La demande de la Marelle n'a pas été retenue par la Commission.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

En cas d'accord, la dépense, soit 464 150 F, sera imputée sur les crédits disponibles au Budget Primitif 1998 - chapitre 92.49.6574 code service 20500.

«M. GIRARD : Simplement pour dire que la semaine dernière, MM. JACQUEMIN et DUVERGET s'étaient émus, à tort d'ailleurs, de l'augmentation des dépenses sociales à Besançon. Ils n'avaient en fait pas lu correctement le rapport et le Premier Adjoint avait donné toutes les explications nécessaires. Ils constateront aujourd'hui, à travers le présent rapport, que la Ville, tout en restant fidèle à sa mission sociale envers les associations, gère au mieux les deniers publics en maintenant le niveau des crédits de la 15^{ème} Commission à celui de l'année dernière. Ceci étant, je souhaiterais à l'occasion de la présentation de ce rapport, remercier le service de Mlle ROUSSEY et plus particulièrement Mme CRETIN qui a travaillé efficacement avec Didier ROULIN à l'instruction des différents dossiers de demandes de subventions.

M. LE MAIRE : Merci, compliments aux auteurs qui se reconnaîtront puisqu'ils sont à nos côtés.

M. JEANNEROT : Une petite observation : j'ai bien noté qu'il s'agissait d'une première répartition et je compte naturellement sur la bienveillance attentive de Claude GIRARD pour la suite, notamment concernant la Buanderie dont je voudrais souligner que les 15 000 F sont très largement insuffisants pour boucler le budget. Donc je peux compter avec beaucoup d'autres ici, sur les 30 000 F demandés.

M. GIRARD : La 15^{ème} Commission qui est très sollicitée ne souhaite pas dépenser tous ses deniers dans une première répartition, c'est une tradition, et on reverra au mois de septembre pour une deuxième répartition qui est en général pratiquée. La réponse à la question de Claude JEANNEROT est dans le titre du rapport, c'est bien une première répartition.

M. FOUSSERET : Concernant la Buanderie aussi, nous connaissons le travail de qualité qui est fait à Saint-Ferjeux par cette structure, donc ce que vous avez dit me convient tout à fait.

M. LE MAIRE : La Buanderie est quelque chose de très intéressant puisque s'y intéressent le Conseiller Général du canton et le Député de la circonscription. Merci.

Mme TETU : Plus particulièrement, Monsieur le Maire, je m'intéresse au CIDF. Je vois que la demande de subvention n'est pas décidée pour ce soir, qu'elle est différée. En tant que membre du Conseil d'Administration puisque je représente la Ville dans cette association, je me permets d'insister et de dire à quel point le travail fait par le CIDF est important et que la situation des femmes est de plus en plus difficile. Si on peut se tourner vers elles et les aider, ce sera très bien.

M. LE MAIRE : On demande simplement un complément d'informations.

Mme TETU : J'ai bien noté mais la demande avait déjà été faite en 1997, elle est reportée à nouveau pour 1998 et ça m'inquiète un peu.

M. POMEZ : Monsieur le Maire, c'est juste une demande d'information : j'ai vu que la Palmeraie, je ne sais pas si c'est la même association, est à la fois dans le rapport n° 17/a et dans le rapport n° 17/f. Je voulais juste savoir si c'était deux compléments de financement ou si c'était une erreur qu'elle soit dans les deux commissions tout simplement.

M. LE MAIRE : Non, je pense que c'est une association qui se débrouille bien. Elle tire à plusieurs sonnettes. Cela doit être la même, il n'y a qu'une association La Palmeraie. Mettez-vous d'accord pour que l'association ne soit subventionnée qu'une fois».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 29 juin 1998.